RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 C 00007
Numéro SIREN : 894 904 341
Nom ou dénomination : ADICIO

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 5897

certifiés conformes par
le liquidateur

DocuSigned by:
Stephane Maurin
E92A2773187F4E7...

Monsieur Stéphane MAURIN

Comptes de liquidation 2021

Période du 02/03/2021 au 29/07/2021

GIE ADICIO

25 RUE DU 4 SEPTEMBRE
75002 PARIS

APE : 4634Z
Siret : 89490434100019

idfa
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

44-46 rue de Domremy - 75013 PARIS

19 av James de Rothschild - 77164 FERRIERES EN BRIE

Tél. 01.70.75.10.10 | *Fax. 01.70.75.10.11* | *Courriel : expert@idfa.fr* | *Web :idfa.fr*

Sommaire

Etats de synthèse
Bilan 2
Bilan *3*
Bilan détaillé *5*
Compte de résultat 7
Compte de Résultat *8*
Compte de Résultat détaillé *9*
Annexe **10**
Règles et méthodes comptables 11
Faits caractéristiques 12
Notes sur le bilan 13
Liasse fiscale **14**
2065 - Impôt sur les sociétés 15
2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065 16
2033A - Bilan simplifié 17
2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste) 18
2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values 19
2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportables 20
2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice 21
2033F - Composition du capital social 22
2033G - Filiales et participations 23

Comptes de liquidation 2021

Période du 02/03/2021 au 29/07/2021

Bilan

idfa
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Tél : 01.70.75.10.10 | *Fax : 01.70.75.10.11* | *Mail : expert@idfa.fr* | *Web : idfa.fr*

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 29/07/21
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Créances			
Divers			
Disponibilités	3 635		3 635
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 635**		**3 635**
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	**3 635**		**3 635**

Bilan

	Net au 29/07/21
PASSIF	
Résultat de l'exercice	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	3 635
TOTAL DETTES	**3 635**
TOTAL PASSIF	**3 635**

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 29/07/21
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Créances			
Divers			
Disponibilités	3 635		3 635
512200 - Banque LCL	3 635		3 635
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 635**		**3 635**
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	**3 635**		**3 635**

Bilan détaillé

	Net au 29/07/21
PASSIF	
Résultat de l'exercice	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	3 635
467170 - Comptes de la liquidation	3 635
TOTAL DETTES	**3 635**
TOTAL PASSIF	**3 635**

Comptes de liquidation 2021

Période du 02/03/2021 au 29/07/2021

Compte de résultat

idfa
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Tél : 01.70.75.10.10 | *Fax : 01.70.75.10.11* | *Mail : expert@idfa.fr* | *Web : idfa.fr*

Compte de Résultat

	du 02/03/21 au 29/07/21 5 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	30 591	100,00		
Autres produits	1			
Total	**30 592**	**100,00**		
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	30 592	100,00		
Total	**30 592**	**100,00**		
MARGE SUR M/SES & MAT				
CHARGES				
Total				
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Résultat financier				
RESULTAT COURANT				
Produits exceptionnels	6 880	22,49		
Charges exceptionnelles	6 880	22,49		
Résultat exceptionnel				
RESULTAT DE L'EXERCICE				

Compte de Résultat détaillé

	du 02/03/21 au 29/07/21 5 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	30 591	100,00		
708100 - Cotisation Groupement ADICIO	30 591	100,00		
Autres produits	1			
758000 - Produits divers gestion courante	1			
Total	**30 592**	**100,00**		
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	30 592	100,00		
613200 - Locations immobilières	23 693	77,45		
613210 - Frais installation locaux	400	1,31		
622600 - Honoraires	5 600	18,31		
622700 - Frais de publication ann.légales	717	2,34		
627800 - Prestations de services bancaires	182	0,59		
Total	**30 592**	**100,00**		
MARGE SUR M/SES & MAT				
CHARGES				
Total				
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Résultat financier				
RESULTAT COURANT				
Produits exceptionnels	6 880	22,49		
775600 - Prod cessions actifs - Immo Fi.	6 880	22,49		
Charges exceptionnelles	6 880	22,49		
675600 - VNC actifs cédés - Immo financières	6 880	22,49		
Résultat exceptionnel				
RESULTAT DE L'EXERCICE				

Comptes de liquidation 2021

Période du 02/03/2021 au 29/07/2021

Annexe

idfa
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Tél : 01.70.75.10.10 | *Fax : 01.70.75.10.11* | *Mail : expert@idfa.fr* | *Web : idfa.fr*

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : GIE ADICIO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 29/07/2021, dont le total est de 3 635 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euro.

L'exercice a une durée de 5 mois, recouvrant la période du 02/03/2021 au 29/07/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/07/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 29/07/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ***continuité de l'exploitation .***
- ***permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,***
- ***indépendance des exercices.***

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Il s'agit du premier et du dernier exercice du Groupement ADICIO.
Les comptes présentés sont ceux de la liquidation du Groupement décidée le 29 juillet 2021 par ses membres.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 635 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 635	3 635		
Produits constatés d'avance				
Total	**3 635**	**3 635**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Comptes de liquidation 2021

Période du 02/03/2021 au 29/07/2021

Liasse fiscale

idfa
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Tél : 01.70.75.10.10 | *Fax : 01.70.75.10.11* | *Mail : expert@idfa.fr* | *Web : idfa.fr*

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS — N° 2065-SD 2021

Exercice ouvert le	02/03/2021	et clos le	29/07/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
GIE ADICIO	
SIRET 8 9 4 9 0 4 3 4 1 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
25 RUE DU 4 SEPTEMBRE 75002 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 0 | Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID PGI

Nom et coordonnées — ECF | Viseur conventionné | Visa : CGA

– du prestataire (ECF):

– du comptable : SAS IDFA
19 AVENUE JAMES DE ROTHSCHILD 77164 FERRIERES EN BRIE — *Tél :* 01 70 75 10 10

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					**Total (a à h)**	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS–VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

2033A - Bilan simplifié

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GIE ADICIO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 25 RUE DU 4 SEPTEMBRE 75002 PARIS

Numéro SIRET* 8 9 4 9 0 4 3 4 1 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 5 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 29/07/2021 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	3 635	086	3 635
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	3 635	098	3 635
		Total général (I + II)	110	3 635	112	3 635

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	3 635
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	3 635
	Total général (I + II + III)	180	3 635

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	6 880
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	6 880

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : GIE ADICIO — Néant ☐*

Exercice N clos le 29/07/2021 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	30 591
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	30 592
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	30 592
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	30 592
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	6 880
	Charges financières (V)				294	
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	6 880
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981		JEI (44. *sexies* A) 989		
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (44.*quindecies*) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991		Investissements outre–mer 344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345		Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356	
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372

Cegid Group

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS -VALUES

DGFiP N° 2033-C 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GIE ADICIO

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482 : 6 880	484 : 6 880	486	
TOTAL		490	492 : 6 880	494 : 6 880	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
DEPOT GARANTIE THE B				
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	6 880		6 880	6 880				
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 6 880	580	582 : 6 880	584 : 6 880	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportabl

DGFiP N° 2033-D 2021

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GIE ADICIO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen–cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	6 118
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	6 747
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP **N° 2033-E 2021**

Désignation de l'entreprise : GIE ADICIO — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 02/03/2021 et clos le : 29/07/2021 Durée en nombre de mois : 5

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

2033F - Composition du capital social

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2033-F 2021**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 29/07/2021 N° SIRET 8 9 4 9 0 4 3 4 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE ADICIO

ADRESSE (voie) 25 RUE DU 4 SEPTEMBRE

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

2033G - Filiales et participations

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2033-G 2021**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)** Néant X *

EXERCICE CLOS LE 29/07/2021 N° SIRET 8 9 4 9 0 4 3 4 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE ADICIO

ADRESSE (voie) 25 RUE DU 4 SEPTEMBRE

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | **Pays**

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : **N°** | **Voie**
Code Postal | Commune | **Pays**

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: 2C432828-5D40-46DA-9EFA-B888326F6D68

ADICIO
Groupement d'intérêt économique en liquidation
Siège social de liquidation : 25, rue du 4 septembre – 75002 Paris
894 904 341 RCS PARIS

(le « **GIE** »)

ACTE CONSTATANT
LES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES MEMBRES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-trois décembre,

LES SOUSSIGNEES :

- **DISTRIBOISSONS**
 Société par actions simplifiée à capital variable, ayant son siège social 5, rue de Logelbach – 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 309 096 RCS Paris, représentée par son président Monsieur Jean-Pascal MONTANER,

- **CENTRALE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION – C10**
 Société par actions simplifiée à capital variable, ayant son siège social 59/61bis, rue Pernety – 75014 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 229 450 RCS Paris , représentée par son président Monsieur Laurent TRIBOUILLET et son directeur général Monsieur Jean-Jacques MESPOULET

Agissant en qualité de membres (ci-après les « **Membres** ») du GIE,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Sur demande des liquidateurs du GIE, les Membres sont appelés à statuer, conformément à l'article 17.2 du contrat du GIE, sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport des liquidateurs sur l'ensemble des opérations de liquidation,*
- *Approbation des comptes définitifs de liquidation,*
- *Répartition entre les Membres du solde de la liquidation,*
- *Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,*
- *Constatation de la clôture de la liquidation ;*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- les contrôleurs des comptes ont été dument informés des présentes décisions ;

- l'ensemble des documents prévus par la loi et le contrat du GIE, dont le rapport des liquidateurs et les comptes définitifs de liquidation, ont été communiqués aux Membres, ou tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par lesdits textes.

DocuSign Envelope ID: 2C432828-5D40-46DA-9EFA-B888326F6D68

ONT PRIS LES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES SUIVANTES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 17.2 DU CONTRAT DU GIE :

PREMIERE DECISION

Les Membres,

après avoir pris connaissance du rapport des liquidateurs sur l'ensemble des opérations de liquidation, en ce compris les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 29 juillet 2021,

Approuve les opérations visées dans le rapport des liquidateurs et les comptes définitifs de liquidation tels qu'ils ont été présentés par les liquidateurs et faisant apparaître, après réalisation de l'actif et règlement du passif, un solde de liquidation égal à 0€.

DEUXIEME DECISION

Les Membres, en conséquence de l'adoption de la première décision, sur proposition des liquidateurs,

Prennent acte qu'il n'existe pas de solde positif de liquidation ni de solde négatif de liquidation à répartir entre les Membres.

TROISIEME DECISION

Les Membres, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent,

Décide la clôture de la liquidation du GIE,

Donne quitus entier et sans réserve aux liquidateurs, à savoir Monsieur Stéphane Maurin et Monsieur Guillaume de Martin du Tyrac de Marcellus, pour l'exécution de leurs missions et les décharge de leurs mandats à compter de ce jour, date de clôture de la liquidation,

Donne tous pouvoirs aux liquidateurs ou à toute personne qu'ils souhaiteraient se substituer, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités de déclaration, de dépôt et de publicité prescrites par la loi et notamment pour effectuer la demande de radiation du GIE au Registre du Commerce et des Sociétés.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs aux liquidateurs ou à toute personne qu'ils souhaiteraient se substituer, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités de déclaration, de dépôt et de publicité prescrites par la loi et notamment pour effectuer la demande de radiation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

DocuSign Envelope ID: 2C432828-5D40-46DA-9EFA-B888326F6D68

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Membres conformément à l'article 17.2 du contrat du GIE et sera reporté à sa date dans le registre des délibérations des Membres du GIE.

DocuSigned by:
E80A8B3EEEBE425...

DISTRIBOISSONS
Monsieur Jean-Pascal MONTANER
Président

DocuSigned by:
C3890852EE4346B...

CENTRALE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION – C10
Monsieur Laurent TRIBOUILLET
Président
Monsieur Jean-Jacques MESPOULET
Directeur général